

## L'agriculteur appartiendra-t-il au secteur tertiaire ?

Gaumer V.

Tourisme et monde rural

Paris : CIHEAM

Options Méditerranéennes; n. 3

1970

pages 77-79

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010704>

To cite this article / Pour citer cet article

Gaumer V. **L'agriculteur appartiendra-t-il au secteur tertiaire ?**. *Tourisme et monde rural*. Paris : CIHEAM, 1970. p. 77-79 (Options Méditerranéennes; n. 3)



<http://www.ciheam.org/>

<http://om.ciheam.org/>

# L'AGRICULTEUR APPARTIENDRA-T-IL AU SECTEUR TERTIAIRE ?

Interview de M. Vincent GAUMER  
(CNJA)

par Henri ROUILLÉ D'ORFEUIL

**Question :** En lisant les documents publiés ces dernières années par le syndicalisme agricole sur les problèmes du tourisme, on se pose cette question : le métier d'agriculteur n'est-il pas en train de subir une mutation radicale dans sa finalité même : l'acte de production ?

**Réponse :** Oui, il est vrai que le métier d'agriculteur ne se résume pas seulement à la production de denrées alimentaires, il revêt une fonction de services et ce deuxième aspect a très souvent été ignoré. Ces services sont variés : production de biens non quantifiables, tels que l'oxygène, entretien de l'espace et des sentiers, canalisation des eaux d'écoulement, etc. De tout temps on a agi comme si cette fonction était naturelle et on a utilisé ces réserves, eau et oxygène, pensant qu'elles étaient inépuisables, or notre monde prend conscience avec effroi qu'il n'en est rien. Si aucune mesure n'est prise pour éviter le gaspillage, l'avenir de l'humanité risque de s'en trouver compromis à terme.

A l'heure actuelle, ces services sont rendus par les agriculteurs, ils sont partie intégrante de leur activité et nécessaires pour leur permettre de cultiver le sol, or il est à craindre que la lourdeur de ces charges, alliée à la baisse constante de revenu, ne les conduise à l'abandon de certaines zones défavorisées. En quelques années, l'érosion ou l'envahissement par le maquis anéantiraient le fruit du travail de l'homme accumulé depuis plusieurs siècles. Ceci serait très grave de conséquences au point de vue équilibre biologique et même au point de vue économique. C'est pour cette raison que nous voulons orienter l'agriculture de ces zones défavorisées vers une fonction tertiaire à savoir : développer le tourisme en milieu rural, créer ou aménager des sites récréateurs dont notre civilisation urbaine a tant besoin pour son équilibre.

**Q. :** Cette mutation ne sera-t-elle pas très difficile ?

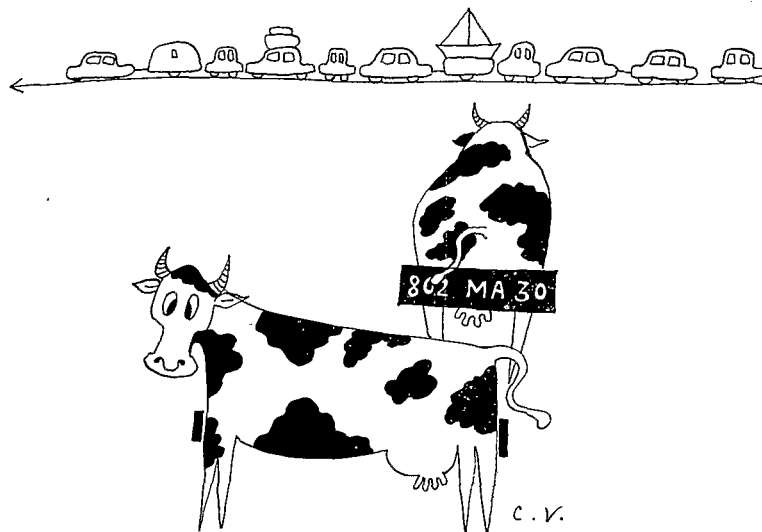
**R :** Le nier serait nier toute évidence et ne pas tenir compte des réalités. Cer-

tes l'évolution technique, la radio, la télévision, la rapidité des moyens de communication ont profondément changé les mentalités du milieu rural. Le monde rural n'est plus considéré comme un monde à part, être « paysan » n'est plus considéré comme un état. Aujourd'hui, nous parlons d'agriculture et d'agriculteurs, ce qui signifie : activité économique dans tous les sens du terme. Mais il ne faut pas se leurrer, l'acte de production reste pour bien des agriculteurs la définition même de leur activité et ils restent méfiants à toutes propositions venant de l'extérieur. Ceci est surtout vrai dans les régions les plus pauvres où les éléments dynamiques de la population sont partis ou se disposent à le faire. Il faut à tout prix les retenir, leur faire entrevoir les possibilités qui existent et surtout celles que nous offre l'avenir. Il faut d'abord les informer, ensuite les préparer à ces nouvelles activités.

**Q. :** Cela soulève immédiatement le problème de la formation et de l'information ?

**R :** Oui, ce sont toujours les deux conditions nécessaires et préalables à toute forme d'action. On ne peut faire le bonheur des gens malgré eux. Il faut avant toute chose respecter la personnalité de chacun et lui donner les moyens de prendre ses responsabilités. Une condition première est la prise de conscience, ensuite un minimum de formation, mais la vraie formation se fait au contact des réalités. La montée des responsables professionnels agricoles et leur valeur incontestée montre le bien-fondé de ces moyens de formation.

Mais nous pouvons nous demander quelle information, quelles notions de base de formation. Notre conception est simple et concrète : leur faire connaître ce qui se fait en matière de gîtes ruraux, tables d'hôtes, centres équestres, camping à la ferme, etc... et les amener à se poser la question : pourquoi pas chez nous. Ensuite, leur donner un minimum de formation économique sous forme de stages ou même simplement en les amenant à réfléchir, seuls ou en groupes,



*Un exemple de la faculté d'adaptation du milieu rural.*

sur la rentabilité de telle ou telle opération individuelle. Les aider à se forger un type de raisonnement économique, c'est là où se trouve finalement le point de jonction entre la réussite et l'échec. Ensuite, forts de cette expérience individuelle, pourquoi ne passeraient-ils pas à des réalisations collectives ?

**Q. : Pouvez-vous nous dire comment se fait la formation à l'heure actuelle en matière de tourisme ?**

**R :** Il existe un organisme, l'A.F.R.-A.T. (Association pour la formation des ruraux aux activités de tourisme). La capacité du Centre d'Autrans, dans l'Isère, est de 60 personnes. Un centre devrait voir le jour prochainement en Franche-Comté et la durée de formation peut atteindre jusqu'à 1 100 heures. Cela fait un temps normal de formation d'environ un an à temps plein. Des initiatives semblables sont en cours dans les Pyrénées et le Massif-Central. Les organismes sont ouverts aux ruraux et visent à former des animateurs touristiques qui pourraient être en même temps des conseillers et jouer un rôle de coordination au plan local.

En ce qui concerne, nous avions déjà pris des positions avancées à notre Congrès de 1969. Le rapport que j'ai présenté, était une première sensibilisation. Il faut aussi signaler notre présence par les élus des C.R.J.A. au sein du Conseil d'Administration de l'A.-F.R.A.T. A l'heure actuelle, il existe une concertation au niveau national des organismes pouvant jouer un rôle dans l'organisation du tourisme en milieu rural. Nous avons nous-mêmes, depuis peu, un service chargé de suivre ces questions. Tous ces éléments montrent bien notre activité en ce domaine. Ceci est à notre actif.

A l'avenir, nous pensons organiser un certain nombre de sessions de formation au niveau national, participer, ne serait-ce qu'avec voix consultative, à tous les grands aménagements qui se

dessinent et voir comment nous pouvons nous organiser à la périphérie de ces zones. Notre rôle à nous est de former ou d'aider à se former des hommes responsables, capables de prendre à tous les niveaux les responsabilités qui s'imposent.

**Q. : Vous donniez l'impression tout à l'heure de douter des résultats de certains équipements au niveau de la ferme ou de la commune, est-ce exact ?**

**R :** Il convient de nuancer. Ce n'est pas tous les agriculteurs, dans toutes les régions qui peuvent organiser le tourisme ; certaines aires géographiques ont une vocation naturelle à cela. Certaines situations, en dehors même de ces aires, peuvent suivant les initiatives de chacun jouer un rôle non négligeable. Nous sommes parfaitement conscients que le nombre d'agriculteurs qui bénéficieront de ces activités sera limité, mais nous ne voyons pas pourquoi et au nom de quels principes les agriculteurs qui pourraient en tirer un complément de revenu, ou même par ce moyen opérer une véritable reconversion s'en priveraient. Nous avons surtout parlé d'équipements et d'initiatives individuelles tout à l'heure. Je laissais entrevoir la possibilité de réalisations collectives, ces réalisations ne pouvant être faites que sous forme de plans d'aménagement.

**Q. : A quelle échelle voyez-vous ces plans ?**

**R :** Le plan en lui-même ne pourra avoir qu'une assise cantonale ou pluricantonale et tenir compte des micro-régions naturelles. Le décret du 11 juin est bon dans son ensemble et fixerait le cadre de toutes les actions futures. Cependant, nous pouvons regretter l'absence d'une assise régionale qui assurerait une véritable coordination des études et opérations à entreprendre. Nous courons le risque d'assister à la proli-



*Tentative pour une reconversion de la viticulture.*

fération d'une mosaïque de plans d'aménagement, les uns répondant à une nécessité et aux aspirations de chacun, les autres restant à l'état de projet ou devenant de véritables échecs. Il ne fait pas de doute que les premiers plans d'aménagement se verront confier la tâche d'organiser les bases de plein air et le cadre de loisirs à la périphérie des grandes villes. L'esprit et la lettre du décret prévoient par ce moyen d'arriver à définir une véritable politique d'occupation des sols. Depuis longtemps, nous avons réclamé cette politique, c'est la politique du zonage, mais encore une fois, nous sommes forcés de constater une absence au niveau régional d'une instance responsable pouvant la définir.

**Q. : Que pouvez-vous nous dire en quelques mots de cette politique de zonage.**

**R :** Il faut reconnaître l'évolution qui naturellement fait apparaître les disparités inter et intra-régionales. Il existera une agriculture compétitive dans des régions favorisées sur laquelle reposera une grande part de la production agricole. Une deuxième zone existe, où les facteurs économiques, où les conditions de sols, de structures, de climat sont moins favorables, l'agriculture peut y devenir une activité rentable à condition que l'on concentre, pendant un temps déterminé, des aides au développement d'activités extra-agricoles, à l'amélioration des structures, l'organisation des producteurs et des débouchés. La troisième zone est pour nous une zone encore suffisamment peuplée, mais où les conditions sont telles que l'agriculture ne peut se faire que de façon extensive ; dans ces zones, il faudra développer d'autres activités, tourisme, artisanat, afin de maintenir une activité économique normale. C'est dans ces zones que seront aménagés les espaces verts et les parcs régionaux, mais il faudra que les agriculteurs soient non seulement indemnisés des charges qui leur sont imposées, mais aussi rémunérés

des services qu'ils rendent à la collectivité. Enfin, il est des zones où la densité de population est descendue en dessous d'un seuil minima, il convient alors, pour conserver le sol, d'entreprendre la reforestation et l'entretien des sentiers, afin de pouvoir utiliser cette part du territoire pour le tourisme et les loisirs, tels que la chasse, randonnées en montagne, etc.

**Q. : Au cours de cet entretien sur le tourisme en milieu rural, nous n'avons pas beaucoup parlé du tourisme ; cela n'est-il pas étonnant ?**

**R :** Je pense, au contraire, que nous en avons parlé tout le temps, pas explicitement, bien sûr, mais davantage du cadre et des conditions qui sont nécessaires pour qu'il ait une chance de s'y développer. Nous avons abordé successivement la mutation, l'information, la formation, le cadre ; je voudrais également ajouter un point, la complémentarité.

Au niveau des besoins, il est nécessaire qu'il y ait à proximité des grands ensembles urbains des secteurs et des hommes disponibles pour accueillir les citadins et leur procurer les éléments nécessaires à leur équilibre et leur détente.

Au niveau du tourisme, on ne pourra jamais empêcher l'existence d'une industrie du tourisme. L'agriculture n'a pas la prétention de se substituer à elle, mais d'être son complément en répondant à un besoin de tourisme social, qui n'intéresse pas les promoteurs, ensuite d'attirer dans la campagne environnante des grands centres de vacances, les personnes qui fuient les mêmes inconvénients de l'univers concentrationnaire, tout en bénéficiant de la proximité de la mer ou de la montagne.

Voilà en quelques mots notre conception sur le tourisme en milieu rural. Elle n'est pas révolutionnaire, mais les vraies révolutions ne se font-elles pas par une évolution permanente ?